



**2018 DASCO 23** – Lycées municipaux - subventions d'équipement (341 873 euros) et subventions pour travaux d'entretien (35 062 euros)

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les lycées municipaux ont acquis le statut d'Etablissement Public Local d'Enseignement au 1<sup>er</sup> septembre 2014 et sont ainsi gérés de façon autonome. Jusqu'en 2020, date de leur transfert à la Région Ile-de-France, la Ville de Paris restera leur collectivité de rattachement. A ce titre, et conformément au Code de l'éducation, elle leur attribue des dotations de fonctionnement et des subventions d'investissement qui sont déterminées en fonction des demandes et des priorités formulées par les établissements et la collectivité.

Les subventions d'équipement proposées dans la présente délibération représentent un montant total de 341 873 euros. Elles ont été déterminées à partir du recensement annuel des besoins en matériels et mobiliers réalisé auprès de l'ensemble des lycées municipaux.

Les équipements liés à l'informatique et au numérique représentent 64% des subventions proposées, ils recouvrent notamment les ordinateurs fixes et portables, les tablettes et les vidéoprojecteurs interactifs.

Les subventions permettant de financer l'équipement nécessaire aux différentes formations professionnelles dispensées dans les établissements représentent 21% des sommes versées.

Les subventions destinées au renouvellement du mobilier pour les salles de classe ou l'administration correspondent, quant elles, à 15 % du montant total des sommes proposées.

Par ailleurs, les subventions pour travaux d'entretien sont proposées pour un montant total de 35 062 euros. Elles correspondent aux devis joints au présent projet de délibération. Ces subventions de la Ville de Paris seront notifiées aux établissements concernés qui effectueront la dépense de travaux et justifieront de l'utilisation des crédits obtenus.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental,